Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 3 juillet 2026

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGDV)
2026-2032

Frédérique BOURY
Conseillère départementale, canton des Pieux
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Le schéma départemental d’accueil des gens du voyage nous invite à regarder une réalité complexe avec lucidité.

Pendant trop longtemps, ce sujet a été réduit à une opposition entre les élus locaux et les familles concernées. Des réponses ont déjà été apportées en conformité avec les schémas précédent. Pourtant, le diagnostic montre une réalité : lorsque les équipements sont insuffisants ou inadaptés, les tensions deviennent inévitables.

Les premiers à en subir les conséquences sont les maires. Ils se retrouvent souvent seuls face à des situations qui dépassent leur champ d’intervention, surtout dans les plus petites communes. Gérer des stationnements illicites, apaiser les tensions avec les riverains, les commerçants, assurer le dialogue avec les familles, engager des procédures longues et complexes : les communes ne peuvent

assumer seule cette responsabilité. C'est pourquoi nous partageons l'idée que cette question doit être traitée à l'échelle intercommunale et départementale.

Reconnaître les difficultés des élus ne doit pas conduire à désigner les gens du voyage comme seuls responsables des dysfonctionnements.

Le schéma le montre clairement : depuis plusieurs années, la capacité d'accueil a diminué alors même que les besoins évoluent. Les aires, quand elles ne sont pas détériorées, sont saturées, certaines sont devenues des lieux de résidence durable, les terrains de grands passages restent insuffisants. Dans ces conditions, les stationnements illicites ne sont pas seulement un problème d'incivilité ; ils traduisent aussi les limites de notre politique publique.

Nous saluons plusieurs orientations positives : la remise en état d'aires existantes, la création de terrains familiaux, le développement de terrains « soupapes » et la volonté de mieux coordonner les acteurs. Là aussi, il est nécessaire d'innover pour mieux répondre au besoin. Au-delà, il est indispensable de développer une culture de solidarité entre les territoires. Ce sujet concerne tout le monde. Et les élus, en première ligne, aimeraient que la mise en œuvre de ces orientations aille plus vite, quitte à ce que l'État soit plus directif, par exemple sur les terrains « soupapes ».

Par ailleurs, nous souhaitons souligner le travail remarquable des professionnels sur le terrain à tout heure du jour et de la nuit : travailleurs sociaux, médiateurs, associations, services de l'État et

de l’Éducation nationale, qui construisent chaque jour des solutions souvent dans des conditions difficiles.

A la lecture des documents fournis, des interrogations demeurent.

Les Maitrises d’œuvre urbaines et sociales – les MOUS - ont permis d’identifier précisément, sur différents territoires, les besoins des familles. Pourtant, trop peu de projets se sont concrétisés. Nous connaissons les besoins ; il est désormais temps de passer à l’action.

Nous regrettons également que la question du handicap reste pratiquement absente du schéma. Les personnes en situation de handicap au sein des familles des gens du voyage cumulent pourtant les difficultés d’accès aux soins, à l’habitat adapté et aux dispositifs de droit commun. Elles méritent une véritable stratégie d’accompagnement.

Notre groupe sera donc attentif à ce que ce schéma ne reste pas un document d’intentions. Les enjeux sont importants et les attentes réelles et pressantes. Nous souhaitons que tous les acteurs poursuivre et amplifie leur engagement et que cela se traduise par des réalisations concrètes, des moyens adaptés et une véritable solidarité entre les collectivités.

Parce que garantir un accueil digne des gens du voyage, c’est aussi permettre aux maires d’exercer leurs responsabilités dans de meilleures conditions, prévenir les conflits plutôt que les subir et faire respecter les droits comme les devoirs de chacun.

Aujourd'hui, il s'agit simplement d'une présentation de ce schéma, le Conseil départemental n'a pas à se prononcer davantage. Néanmoins, la mise en œuvre de ce schéma *départemental* entre pleinement dans le cadre de nos compétences en matière de solidarités territoriales. Et nous souhaitons que cela soit bien pris en compte s'il est nécessaire de mettre, parfois, un peu huile dans les rouages.

* *

*